



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8917^e séance

Vendredi 3 décembre 2021, à 14 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Abarry	(Niger)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Xing Jisheng
	Estonie	M. Lipand
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Saha
	Fédération de Russie	M. Leonidchenko
	France	M ^{me} Gasri
	Inde	M. Vinito
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Abbas
	Mexique	M. Ríos Sánchez
	Norvège	M. Heines
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jacobs
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Andrews
	Tunisie	M. Laouani
	Viet Nam	M ^{me} Tra Phuong Nguyen

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée en mer au large des côtes somaliennes (S/2021/920)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 14 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée en mer au large des côtes somaliennes (S/2021/920)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2021/1005, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/920, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée en mer au large des côtes somaliennes.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chine, Estonie, France, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2608 (2021).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Gasri (France) : La France a voté pour la résolution 2608 (2021) car elle permet la poursuite de la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Aucune attaque n'est à déplorer depuis plus de 4 ans. C'est le fruit d'un travail collectif de longue haleine, dont les résultats demeurent fragiles.

Cependant, la France est préoccupée par l'échéance de 3 mois fixée par la résolution. Ce délai est trop bref pour permettre à l'opération Atalanta de l'Union européenne de poursuivre sa mission dans de bonnes conditions. Il y a un risque de vide sécuritaire, qui serait catastrophique pour la Somalie comme pour la région. En effet, l'opération Atalanta ne se contente pas de lutter contre la piraterie, elle contribue également à entraver les trafics d'armes au profit d'Al-Shabaab. Elle assure la sécurité des bateaux du Programme alimentaire mondial et aussi l'acheminement de l'aide internationale humanitaire en Somalie.

La France est fière du partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique. En Somalie, ce partenariat se traduit, au-delà de l'opération Atalanta, par une enveloppe de plus de 257 millions d'euros sur 3 ans, par l'appui des deux missions de formation, EUTM et EUCAP, ainsi que par le versement à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) de 2 milliards d'euros en une décennie. Tout partenariat repose sur la confiance et le respect mutuel. Nous regrettons que la partie somalienne n'ait pas tenu compte des inquiétudes qui ont été exprimées à de nombreuses reprises par la France, par les États membres de l'Union européenne membres du Conseil et par l'Union européenne directement.

La France remercie les États-Unis pour leurs efforts constants afin de rechercher un compromis sur le texte. Nous demeurons à l'écoute des autorités somaliennes et prenons note de leur volonté de faire évoluer la coordination en matière de lutte contre la piraterie. En retour, nous demandons à la Somalie de reconnaître que de telles évolutions doivent se faire dans la concertation. Par ailleurs, la question de la sécurité maritime ne saurait être dissociée des réflexions sur le soutien à la transition sécuritaire d'ici à 2023.

Nous appelons les autorités somaliennes et l'Union africaine à trouver un accord au plus vite pour permettre au Secrétaire général de remettre dans les délais les plus brefs le rapport sur la reconfiguration de l'AMISOM qui était demandé pour septembre.

M. Lipand (Estonie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le rédacteur – les États-Unis – pour tous les efforts qu'il a déployés en vue de l'adoption de la résolution 2608 (2021), qui autorise les États et les organisations régionales à prendre part à la lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer au large des côtes somaliennes. L'Estonie a voté pour la résolution. Cependant, nous regrettons la courte durée du mandat adopté.

Les efforts collectifs pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes ont été couronnés de succès. Nous nous félicitons du fait qu'il n'y a pas eu d'attaques de pirates ces dernières années. Ce résultat a été obtenu en partie grâce aux efforts de l'opération Atalanta menée par la force navale de l'Union européenne. Toutefois, la brièveté du mandat adopté aujourd'hui risque de nuire aux conditions de fonctionnement de l'opération Atalanta et aux activités connexes. La conclusion est que nous devons éviter les décisions hâtives, qui risqueraient de créer un vide sécuritaire. Le pire scénario serait de perdre les progrès importants obtenus au cours des 13 dernières années dans la lutte contre la piraterie. Par conséquent, nous insistons sur la nécessité de rester vigilants et de bien réfléchir aux prochaines étapes. Nous reconnaissons pleinement le souhait de la Somalie d'actualiser le mandat, mais nous comptons également sur sa compréhension pour planifier ce changement.

L'Union européenne et ses États membres, dont l'Estonie, soutiennent depuis longtemps la Somalie. L'Union européenne a consacré une importante quantité de fonds au fil des ans dans le but d'aider les Somaliens à bénéficier d'un avenir meilleur. Nous espérons qu'à l'avenir, le partenariat solide entre la Somalie et l'Union européenne pourra continuer à se développer toujours plus et qu'il sera fondé sur le respect, le dialogue et la volonté de prendre en compte les préoccupations de chacun.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2608 (2021) qui renouvelle l'autorisation des mesures internationales de lutte contre la piraterie en Somalie. Nous exprimons notre reconnaissance aux États-Unis pour leurs efforts en tant que rédacteur de la résolution.

L'Irlande appuie sans réserve la poursuite de notre coopération et de notre partenariat avec la Somalie dans la lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer. L'Irlande est également en faveur de la collaboration avec les autorités somaliennes pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la piraterie. Comme nous le rappelle le rapport du Secrétaire général (S/2021/920), si aucun acte de piraterie n'a été signalé au cours de l'année écoulée, c'est le résultat d'efforts collectifs de longue haleine. Mais les risques n'ont pas été totalement éliminés.

Bien que nous nous félicitons de l'adoption de la résolution aujourd'hui, l'Irlande regrette que le mandat

n'ait été renouvelé que pour trois mois. En tant que membre de l'Union européenne, l'Irlande craint qu'un délai aussi court ne menace la poursuite de l'opération Atalanta de la force navale de l'Union européenne, qui mène une opération navale de lutte contre la piraterie d'une importance capitale dans la région. L'Irlande prend acte du souhait de la Somalie de modifier la coordination actuelle en matière de lutte contre la piraterie et, à cet égard, espère sincèrement avoir des discussions productives avec elle sur les moyens d'atteindre nos objectifs communs.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous exprimer, Monsieur le Président, la satisfaction de la délégation somalienne de voir votre pays présider le Conseil de sécurité ce mois-ci. Le Niger est un ami de la Somalie ; nous lui souhaitons tout le succès possible et lui promettons notre entier soutien pendant sa présidence.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier les États-Unis d'Amérique, rédacteur de la résolution 2608 (2021), pour leurs efforts afin de rapprocher les positions.

Nous pensons que les résolutions du Conseil de sécurité sur la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes ont atteint l'objectif visé. Aujourd'hui, et pour la quatrième année consécutive, il n'y a aucun acte de piraterie signalé au large des côtes somaliennes ni aucun otage capturé en mer en Somalie, et ce grâce aux efforts déployés par le Gouvernement fédéral somalien, en collaboration avec la communauté internationale. Dans ce contexte, nous avons donné notre accord pour une prorogation technique de trois mois afin de permettre la transition vers un cadre bilatéral de coopération maritime dans les eaux nationales de la Somalie pour nous aider en matière de sécurité maritime, ce qui est la seule façon durable de préserver les avancées obtenues de haute lutte.

Nous nous félicitons de la clôture définitive du Fonds d'affectation spéciale du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes prévue ce mois-ci, car son mandat, sa structure et ses méthodes de travail sont dépassés et ne correspondent plus aux priorités stratégiques du Gouvernement fédéral somalien. En outre, nous sommes fermement convaincus que le Groupe de contact n'est ni inclusif ni utile à ce stade. C'est pourquoi, l'année dernière, nous avons retiré

indéfiniment notre soutien au Groupe et cessé notre participation à toute activité future. Nous remercions les partenaires internationaux pour leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes au cours de la décennie écoulée. À l'avenir, nous encourageons à harmoniser l'appui futur avec la politique du Gouvernement fédéral somalien qui vise à lutter contre tous les crimes maritimes de manière systématique et durable, notamment en renforçant la garde côtière et la marine somaliennes.

Comme tous les membres le savent, la piraterie n'est qu'une des nombreuses menaces qui pèsent sur la sécurité maritime au large des côtes somaliennes. Et la persistance de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans la zone économique exclusive de la Somalie reste une préoccupation majeure. À cet égard, nous exhortons les États Membres à respecter les réglementations nationales et internationales et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir le respect de ces réglementations et empêcher la pêche illégale, non déclarée et non réglementée au large des côtes somaliennes.

Notre décision d'explorer aujourd'hui d'autres voies et moyens dans le domaine maritime en général est guidée par notre devoir de tenir compte de nos priorités et préoccupations nationales, car chaque État Membre doit s'assurer qu'il préserve et protège sa souveraineté,

son droit de légiférer ainsi que sa capacité de gérer ses ressources territoriales et maritimes. Certes la militarisation des eaux somaliennes pendant 15 ans a été une opération réussie qui a conduit à l'élimination de la piraterie. Mais l'absence de pirates ôte tout doute quant au fait que la poursuite de cette militarisation de nos eaux nationales et territoriales n'a vraiment aucun lien avec la piraterie ou les vols à main armée au large des côtes somaliennes.

Treize ans après l'adoption de la première résolution, le fait qu'il n'y ait pas eu un seul acte de piraterie depuis quatre années consécutives et que la Somalie ne compte plus aucun otage capturé en mer atteste pleinement que le Gouvernement fédéral somalien a pris en main le problème, en plus du travail acharné qu'il a mené en collaboration avec ses partenaires internationaux. Nous allons poursuivre notre approche globale qui allie développement, sécurité et bonne gouvernance. Nous ne ménagerons aucun effort dans notre lutte contre l'insécurité et l'injustice sous toutes ses formes.

Mon dernier commentaire sera pour exprimer notre gratitude aux cinq membres élus du Conseil qui quittent cet organe à la fin du mois, à savoir l'Estonie, le Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Tunisie et le Viet Nam, pour leur précieuse coopération et leurs contributions durant leur mandat. Je les en remercie tous.

La séance est levée à 14 h 15.